Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 29-01-2022
Date de l'affichage : 29-01-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le 08-02-22
ID : 060-216001644-20220204-01_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, Madame GAZAR Chloé

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : LIMA Paulo ; GOERGEN Julien

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : VAN EECKHOUT Aude

Délibération n° 01/2022 : Objet : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 31/2021

Le Conseil Municipal,

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la délibération n° 31/2021 du 26 novembre 2021 ;
- ✓ Considérant que le montant de la vente ne figure pas sur la délibération.

Le *Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de rectifier l'erreur matérielle et de confirmer l'achat des terrains ZB 207 de 18 ca ; ZB 208 de 21 a 12 ca – et B 676 d'une contenance de 26 a 17 ca au prix de 35 000 € à Monsieur LAROCHE.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ;
- **CONFERE** tous pouvoirs au maire afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré le 4 février 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic GORINE

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 08-02-22
Et publication ou notification du 18-02-22